

Il est indispensable que cette proposition d'assurance soit dûment complétée pour que l'assureur puisse faire une offre.

Cette proposition d'assurance doit être datée et signée par une personne compétente pour engager la société. Celle-ci n'engage ni l'assureur, ni la société; proposante à conclure un contrat d'assurance.

Courtier :  
PISANO ASSURANCES CONSEILS  
Le Méditerranée - 10 square Cantini  
13006 Marseille  
Tél. 04 96 20 28 20  
Fax 04 96 20 28 28

## DOCUMENTS A FOURNIR AVEC VOTRE DEMANDE

Documents administratifs :

- Récépissé de déclaration ou Arrêté d'autorisation en vigueur et arrêtés complémentaires
- Extraits du dernier dossier de demande d'autorisation : présentation de l'entreprise / étude d'impact et de danger.
- Pour les sites SEVESO : détail du classement Seveso 2 et compte-rendu du dernier audit de l'administration

Documents relatifs à l'environnement du site :

- Sols et eaux souterraines
- Diagnostic de sol / Evaluation Simplifiée des Risques (ESR) / Evaluation Détaillée des Risques (EDR)
- Etude hydrogéologique et résultats des analyses d'eaux de nappe (3 dernières années)
- Audit environnemental de cession / acquisition,
- Eaux de surface (si Etude d'impact non fournie)
- Carte de situation IGN au 1/100 000ème avec représentation et référence des sites Natura 2000 (n° sur site <http://natura2000.environnement.gouv.fr>) ainsi que les cours d'eau et plan d'eau dans un rayon de 10 km
- Pour les cours d'eau et masses d'eau les plus proches du site, fournir l'état écologique initial et l'état chimique initial

Autres documents :

- Dernier compte de résultat,
- Conventions de rejets,
- Convention d'épandage des boues ou effluents et Bilan annuel.